



La Gazette

des écologistes du 2^e arrondissement de Paris

Election municipale, enjeu local



Jacques BOUTAULT

Maire du 2^e arrondissement de Paris

Ne pas se tromper d'élection. Le 23 mars les électeurs seront appelés aux urnes pour choisir l'équipe municipale qui présidera aux destinées du 2^e arrondissement pendant 6 ans. Le conseil municipal élit ensuite son maire. La question est donc bien de savoir si l'on continue la politique menée dans nos quartiers, bien plus que de sanctionner, ou pas, le gouvernement. Notre arrondissement a considérablement changé ces dernières années et malgré la crise on y vit mieux. Les familles dans toute leur diversité y ont leur place et chacun se sent respecté et écouté. Les écoles ont été rénovées. Les nombres de places en crèche et de logement sociaux se sont accrus. Le Sentier est devenu un quartier numérique. Le commerce de proximité est ardemment défendu. Des murs ont été végétalisés, des arbres plantés et de la place rendue aux piétons sur les trottoirs... Alors pour mieux vivre le 2^e, continuons ensemble !

Habiter ensemble

Mieux se loger dans le 2^e arrondissement

Home sweet home ? Le logement est le lieu où l'on devrait se sentir bien, se reposer. C'est surtout la principale préoccupation des habitants... et leur premier poste de dépense

Rénover les immeubles dégradés. Aider les copropriétaires à mieux isoler leurs logements. Produire plus de logements sociaux. Limiter la croissance des loyers. Lutter contre la prolifération des meublés touristiques... tels sont les principaux objectifs que la mairie du 2^e arrondissement doit se donner pour la prochaine mandature. La tâche n'est pas mince. Mais la mairie n'agit pas seule. Déjà beaucoup a été fait et les avancées sont réelles. Le nombre de logements sociaux est passé de 1,5% à 6%, en à peine plus de 10 ans. Et dans le Sentier, une OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) a permis d'aider les copropriétaires défaillants à rénover leurs biens afin d'améliorer le confort de leurs locataires. Pas moins de 514 immeubles dans ce quartier ont été rénovés, ce qui représente 2810 résidences principales.

Ces objectifs doivent être poursuivis et amplifiés. La loi ALUR (Accès au logement et urbanisme rénové), dite loi Duflot, devrait donner plus de moyens pour limiter l'inflation des loyers. Des observatoires locaux vont être mis en place comme cela se pratique de longue date en Allemagne et le prix d'un logement ne pourra être supérieur à la moyenne des mêmes biens du quartier. Par ailleurs, le principe de la « garantie universelle » doit assurer au proprié-

taire le versement de ses loyers même en cas de locataire défaillant. Une garantie contre les impayés qui devrait inciter à mettre plus de logements sur le marché et donc réduire le nombre de logements vacants.

Pour mieux agir localement, il devrait aussi être possible de préempter par appartement lorsqu'un immeuble est vendu à la découpe par un investisseur peu scrupuleux. Les écologistes le réclament de longue date.

Autre évolution souhaitable : les architectes de bâtiments de France (ABF) interdisent trop fréquemment l'installation de panneaux solaires sur les immeubles anciens rénovés. Cela permet pourtant l'eau chaude gratuite et un complément de chauffage. Les ABF doivent

revoir leur doctrine.

Nous devons aussi, bien sûr, continuer d'améliorer l'offre de logements sociaux en poursuivant les préemptions, mais aussi en puisant dans le gisement des bureaux vides qui peuvent être transformés en habitation (comme cela s'est fait au 24 rue de la Banque). Enfin, de nouvelles formes d'habiter ensemble sont à inventer tels que l'habitat coopératif et multi-générationnel, la colocation, le logement étudiant partagé... Développer la solidarité, la cohésion et la mixité sociale face à la spéculation, c'est tout le défi que le Maire du 2^e s'enquête à relever. □



Isolation thermique

Bon pour le porte-monnaie, bon pour la planète

Dans le logement comme ailleurs, il faut rompre avec la logique de consommer toujours plus d'énergie. En France, le bâtiment représente 46% de la consommation énergétique et 25% des émissions de gaz à effet de serre. Pour la planète comme pour tout un chacun, l'isolation thermique des bâtiments et plus particulièrement du logement doit être une priorité. L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Et moins consommer c'est, à terme, ne plus dépendre des énergies fossiles. L'association de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables est triplement vertueuse. C'est plus de richesse, plus d'indépendance et plus de sécurité. Plus de richesse, d'abord, car les énergies renouvelables se trouvent et se développent sur place et sont fortement créatrices d'emplois non délocalisables. Plus d'indépendance, ensuite, car les

énergies fossiles sont importées et nous n'en maîtrisons ni les coûts ni les conditions de production. Plus de sécurité, enfin, car cela entraîne la diminution du nucléaire dont les risques sont connus. Mettre en place des mécanismes incitatifs pour moins consommer d'énergie pour les particuliers, comme le crédit d'impôt et ou des prêts adaptés, encourage à rénover les logements. Pour le bâti ancien qui constitue la quasi totalité des logements du 2^e, notre arrondissement peut agir en mettant en place une OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) comme cela a été fait dans le quartier du Sentier mais, cette fois, ciblée sur les aides à la rénovation pour mieux isoler (du froid mais aussi du bruit) sur tout l'arrondissement. Consommer moins pour se chauffer permet à la fois réduire sa facture énergétique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre. □

Se loger dans le privé ne doit pas être un luxe !

Notre arrondissement compte 17 092 logements dont 79 % de résidences principales, 9,2 % de résidences secondaires et 11,7 % de logements vacants (ceux que les propriétaires privés ne mettent pas en location). En 2014, il y a 815 logements sociaux dans le 2^e, soit 6% de l'ensemble des logements résidentiels principaux. Le nombre de familles ayant déposé un dossier de demande de logement atteint 950. Pour réduire leur temps d'attente, il faut créer plus de logements sociaux mais aussi encadrer les prix des loyers pour que se loger dans le privé ne soit plus un luxe.

POUR PARTICIPER / ÊTRE INFORMÉ

Nom Prénom

Adresse

Tél Courriel

Je souhaite participer à la campagne municipale

Je désire que mon nom soit publié sur la liste de soutien

Nous contacter : boutault2014, 11 rue de la Jussienne 75002 Paris

Ont contribué à cette gazette : Laurent Arnould, Jacques Boutault, Laurent Boutault, Noël Burch, Bruno Charpentier, Gilles Donnard, Dominique Dussart, Mary Dyson, Malika Errajafallah, Olivia Hicks, Brigitte Van Hoegaerden, Frédérique Léger, Jean-Paul Maurel, Jacques Pagès, Marianna Widmann.



Une commission d'attribution éthique

Face à la pénurie de logements sociaux dans notre arrondissement, le maire a souhaité dès 2001 la mise en place d'une commission d'attribution transparente, dans laquelle siègent un élu de l'opposition et un élu de la majorité, aux côtés des bailleurs sociaux et des responsables de centres sociaux du quartier. Elle délibère sur les dossiers qui lui sont présentés et prend sa décision au consensus. La commission du 2^e n'attribue en moyenne que dix logements par an, le reste l'étant par la Ville de Paris et la Préfecture. Pour progresser et garantir une plus grande impartialité – car c'est toujours frustrant de ne pas être désigné – les dossiers seront désormais présentés anonymement, sans mention du nom du demandeur.



Vente à la découpe : méthodes de voyous

Racheter en bloc un immeuble occupé afin de faire une opération juteuse sans aucune considération des occupants semble être une pratique courante chez certains promoteurs immobiliers sans scrupule. Ils font l'acquisition d'un bien dégradé pour l'acquérir à un prix défiant toute concurrence et se lancent dans des travaux « désorganisés » afin de nuire aux occupants. Pressions vexatoires, enlèvement de toiture sans bâchage, destruction de sanitaires... tout est fait pour épuiser les locataires et les faire fuir. C'est le cas près de chez nous au 25 rue Poissonnière. Les écologistes condamnent ces pratiques et sont aux côtés des habitants pour les aider à faire valoir leurs droits.

Retrouvez-nous sur
www.boutault2014.fr



Local de campagne Boutault 2014, 11 rue de la Jussienne 75002 Paris
Tél. : 06 41 04 67 46 - Courriel : contact@boutault2014.fr